

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 septembre 2012 fixant la composition du comité médical ministériel

NOR : INTA1236967A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2010-285-5 du 12 octobre 2010 modifié fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour les fonctionnaires dans le département de Paris;

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

La composition du comité médical, siégeant auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est renouvelée comme suit:

Médecine générale

Messieurs les docteurs Laurent VIGNALOU et Hervé BOISSIN, membres titulaires;

Messieurs les docteurs Yves DJIAN, Francis FROCORD et Bertrand BECOUR, membres suppléants.

Cardiologie

Monsieur le docteur Stanislas FAIVRE-D'ARCIER, membre titulaire;

Monsieur le docteur Bertrand DEMELLE, membre suppléant.

Chirurgie orthopédique

Monsieur le docteur Dominique LANCE, membre titulaire;

Monsieur le docteur Jean-Jacques GODINGER, membre suppléant.

Endocrinologie

Monsieur le docteur Luc PETIT, membre titulaire.

Gastro-entérologie

Monsieur le docteur Philippe BICLET, membre titulaire.

Neurologie

Madame le docteur Élisabeth REYNOIRD, membre titulaire;

Monsieur le docteur Jean-Marc LEGER, membre suppléant.

Oncologie

Monsieur le docteur Jean-René MAURY, membre titulaire;

Monsieur le professeur Éric PUJADE-LAURAIN, membre suppléant.

Ophtalmologie

Monsieur le docteur Yves COHEN, membre titulaire;

Monsieur le docteur Alain-Joseph COSCAS, membre suppléant.

Pneumologie

Monsieur le docteur Charles BRAHMY, membre titulaire.

Psychiatrie

Monsieur le docteur Olivier BAYLE, membre titulaire;
Monsieur le docteur Hervé MALOUX, membre suppléant;
Monsieur le docteur Philippe GOLDENBERG, membre suppléant.

Rhumatologie

Madame le docteur Noémie ASSOUS, membre titulaire.

Article 2

La durée du mandat des membres du comité médical visés à l'article 1^{er} du présent arrêté est fixée à trois ans à compter du 29 septembre 2012.

Article 3

Le président du comité médical est élu parmi les médecins généralistes titulaires visés à l'article 1^{er} du présent arrêté lors de la première réunion de ce comité.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des personnels,
E. AUBRY

*Le sous-directeur
de l'administration des ressources humaines,*
N. HONORÉ